



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Deux, le trente septembre à vingt heures et zéro minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.**

Présents : Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe
M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint
Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe

M. LEROUGE Christian, M. DESCHAMPS Jean-Yves, Mme TESSIER Laurence,
M. LATHAM Amaury, M. SEHET David, Mme COUVREUR Laëtitia,
Mme BRUMENT Magali, Mme DEROIN Jennifer, Conseillers Municipaux.

Excusés : M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint, qui donne pouvoir à M. PAGNIE Patrice -
M. de BROGLIE Philippe-Maurice qui donne pouvoir à Mme DEROIN Jennifer -
Mme HARANG Vanessa.

Secrétaire de séance : Mme TESSIER Laurence.

DATE DE CONVOCATION : 20/09/2022

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

RENDU EXECUTOIRE PAR TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

OBJET : REVISION DES TARIFS DE L'AIRE DE CAMPING-CARS ET MODIFICATION DU REGLEMENT

Par délibération n° DCM-2021-12-10-09 en date du 10 décembre 2021, le Conseil Municipal a décidé notamment, de rendre autonome la gestion de l'accès à l'aire de Camping-Cars par un contrôle des entrées/sorties via une borne de paiement avec lecteur de carte bancaire et générateur de codes et des barrières de contrôle d'accès avec boucles de détection, d'augmenter le nombre de places et d'installer une clôture avec portillon.

Par suite, le règlement de l'Aire de Camping-Cars doit donc être modifié (proposition jointe en annexe) et il est proposé d'augmenter en conséquence le tarif du droit de place à la journée par emplacement dont accès à la borne multiservices (eau, vidange et électricité) de 6 € à 11,50 € et de fixer un tarif pour les usagers souhaitant uniquement accéder à la borne multiservices (eau, vidange et électricité) à 2 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix POUR, **DÉCIDE**, à compter de la mise en service de cette nouvelle gestion de l'accès à l'Aire de Camping-Cars via une borne de paiement avec lecteur de carte bancaire et générateur de codes :

- que soit appliqué le **nouveau règlement** de l'Aire de Camping-Cars modifié selon proposition jointe en annexe.
- de fixer le tarif du **droit de place** à la journée par emplacement dont accès à la borne multiservices (eau, vidange et électricité) à **11,50 €**
- de fixer un tarif pour les usagers souhaitant uniquement accéder à la **borne multiservices** (eau, vidange et électricité) à **2 €**.

Le nouveau règlement, la présente délibération et la délibération en vigueur du Conseil Communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN) relative au tarif de la taxe de séjour collectée par la commune pour le compte de l'IBTN et réglée conjointement au droit de place via la borne de paiement, seront affichés sur place dès application de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Le Maire, **Roger BONNEVILLE**.

Rendu Exécutoire après Dépôt

en Préfecture
le 06 OCT. 2022

et Publication ou Notification
du

le Maire

